

Règlement commission sculpture

Date entrée en vigueur : 27 septembre 2024

La commission sculpture a été créée par l'Association La Vallée des Saints afin de valider tout projet d'œuvre d'art et de sculpture destiné à être érigé sur le site de La Vallée des Saints, ainsi qu'à l'extérieur du site de La Vallée des Saints. La commission sculpture est responsable devant le Conseil d'administration de l'Association La Vallée des Saints. La commission sculpture est décisionnaire et agit par délégation du Conseil d'administration.

1- Rôle et composition

1.1. Rôle de la commission

La commission sculpture :

1.1.1. Valide tout projet d'œuvre d'art et de sculpture destiné à être érigé sur le site de La Vallée des Saints, ainsi qu'à l'extérieur du site de La Vallée des Saints, que la commande de l'œuvre d'art ou de la sculpture ait été faite par le biais de mécénat [L'Association de La Vallée des Saints reste dans ce cas propriétaire de l'œuvre] ou d'une prestation de services [Le commanditaire est propriétaire de l'œuvre].

1.1.2. Valide le nom du saint avant que le financement puisse être engagé (don versé sur le compte bancaire). Cela ne concerne pas les saints dont le financement a commencé avant la date du démarrage de la commission [Liste annexée au présent règlement].

Dans le cadre d'une sculpture à l'effigie d'un saint, la commission analyse son éligibilité au travers des critères suivants :

- il doit concerner un vénérable, un bienheureux ou un saint ;
- Il doit avoir marqué la Bretagne et donc avoir laissé une trace au travers du patrimoine matériel et/ou immatériel (liste non exhaustive : chapelle, église, cathédrale, enclos paroissiaux, fontaine, statuaire, contes et légendes...) ;

Il est précisé que la commission se réserve le droit d'accepter des exceptions à cette règle, par exemple pour une personnalité vénérée localement, présentant d'immenses



qualités, mais dont le dossier de béatification n'est pas encore finalisé. La commission avalise les choix qui ont été effectués avant sa mise en place.

1.1.3. Valide l'esquisse et/ou la maquette accompagnée d'une note de l'artiste présentant dans les grandes lignes le projet artistique, idéalement 30 jours avant le début du chantier. Les critères analysés sont :

- la sculpture doit être en granit breton ;
- le saint doit avoir un visage ;
- La sculpture doit également comporter un ou plusieurs symboles ou attributs rappelant la vie du saint ou l'endroit où il est vénéré ;
- L'obtention de la validation de l'esquisse et/ou la maquette du grand mécène ou du groupe des donateurs.

Il est précisé que la commission accordera à l'artiste la possibilité d'effectuer une légère adaptation du projet en cas de difficultés rencontrées avec le bloc de granit. Cependant, en cas de modifications entraînant un changement visuel important, l'artiste devra soumettre à nouveau son projet à la commission en argumentant sur les modifications proposées.

1.2. Composition de la commission

1.2.1. Les membres sont désignés par le Conseil d'administration suivant l'Assemblée Générale annuelle de l'Association pour un mandat de deux ans renouvelables ad libitum.

1.2.2. Elle est composée d'un Président, d'un secrétaire général représenté par le Directeur Général qui n'a pas de droit de vote et de cinq membres minimums dont la liste est annexée au présent règlement.

2- Modalités de fonctionnement

2.1.1. La commission se réunit en présentiel ou en vidéoconférence ou par des échanges de courriel selon un calendrier proposé par le président de la commission et le Directeur Général de l'Association de La Vallée des Saints. Elle peut à la demande de l'un de ses membres se réunir en dehors de ces réunions s'il y a une urgence particulière.



2.1.2. La commission peut valablement délibérer, aux différentes étapes détaillées ci-dessous, à partir du moment où les éléments précisés sont réunis :

- Étape 1 / Choix du Saint : le Directeur Général ou son représentant transmet à la commission le nom du vénérable, du bienheureux ou du saint ; et les éléments permettant de démontrer qu'il a marqué la Bretagne et qu'il a donc avoir laissé une trace au travers du patrimoine matériel et/ou immatériel (liste non exhaustive : chapelle, église, cathédrale, enclos paroissiaux, fontaine, statuaire, contes et légendes...).
- Etape 2 / Esquisse et/ou maquette : le Directeur Général ou son représentant transmet à la commission l'esquisse et/ou la maquette accompagnée d'une note de l'artiste présentant dans les grandes lignes son projet artistique.

Un tableau récapitulatif est tenu à jour par le Directeur Général ou son représentant et mis à la disposition des membres de la commission sur le drive de l'Association. Un modèle est annexé au présent règlement.

2.1.3. Toutes les décisions de la commission sont prises à la majorité simple correspondant à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés ainsi que ceux ayant voté par correspondance. Les abstentionnistes ne sont donc pas pris en compte. S'il y a égalité, la voix du président de la commission est prépondérante (supérieure).

2.1.4. Le président de la commission transmet au conseil d'administration toutes les décisions prises par la commission.

* * *

Annexes :

- Annexe 1 : liste des membres de la commission sculpture
- Annexe 2 : liste des statues en cours de financement avant l'entrée en vigueur de la commission
- Annexe 3 : tableau récapitulatif

Annexe 1 : Liste des membres de la commission sculpture

1. René Roudaut, Président de la commission
2. Jean-René Cougard
3. Gabrielle Bourgeois-Shanmugam
4. Alain Guillouët
5. Germain Le Dréau
6. Jean-Paul Plégade
7. Stéphane Lambert
8. Sébastien Minguy, Secrétaire Général (sans droite de vote)



Annexe 2 : Liste des statues en cours de financement avant l'entrée en vigueur de la commission, soit au 27 septembre 2024

1	ALBIN
2	ANDRES
3	AVE
4	BALAY
5	BUC
6	CADREUC
7	CALLO
8	CARRE
9	CAST
10	DOLAY
11	DONAN
12	ERGAD
13	EUSEBE
14	FRANCOISE AMBOISE
15	GERAN
16	GLADYS
17	GLEN
18	GOAL
19	GOAZEC
20	GONVEN
21	GUYNOT DE BOISMENUT
22	GWENTROC



23	HERMELAN
24	HOEL
25	IESTIN
26	ILLAN
27	ILTUD
28	JORD
29	JUST
30	KEMO
31	KERIOLET P
32	KIRIO
33	LUPITA
34	MARIE DE STE NATHALIE
35	MARTIN
36	MAUGAN
37	MAWGON
38	MERIADEC
39	MOLE DE CHAMPLATREUX
40	MONA
41	MORGAN
42	NIKOLAZIG
43	PHILIBERT
44	RIWAL
45	RIWEN
46	ROBIN



47	ROGUE PR
48	SALAUN AR FOLL
49	SANE
50	SENOUX
51	SEOOG
52	SOLEN
53	SULIAW
54	URIELLE
55	URLOU
56	VIO
57	YANN VADEZOUR
58	YEN



Annexe 3 : tableau récapitulatif

N° statut	Saint.e.s	origine	Sculpteurs	Chantier	Type mécénat	Mécène	Convention créée	Convention signée	Convention validé	Montant du don (convention)	Don versé	Si non, date estimée fin financement	Validation du projet par le mécène	Commission sculpture			Inauguration			
														N° rec. bretagne, validation commission	Si oui, date consultation commission	Date finale préventive ou pas	Validation de la maquette	Si oui, date consultation commission	A-t-elle été inaugurée ?	A-t-elle été bénite ?
194	GERAN	Saint breton	BRUNO LAMIR + 2 APPRENTIS (formation 2025)	Chantier 2 juin au 2 juillet 2025	Entreprise	Brest's	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	12545	Oui	Neant	En attente	Neant (breton)	30 avril 2025	En attente	Non	Non	
195	HERNOT	Saint breton	JEAN PHILIPPE DREVILLON	Chantier 2 juin au 2 juillet 2025	Particulier	M Serge Capitaine	En attente	En attente	En attente	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	19500	Non	2025	En attente	Neant (breton)	30 avril 2025	En attente	Non	Non	
196	VIERGE NOIRE	Autre	JULIEN POULMARCH	Chantier 29 avril au 28 mai 2025	Particulier	François Bozul	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	19500	Non	2025	En attente	Validé en CA	projet validé en CA	31 mars 2025	En attente	Non	Non
197	VIERGE NOIRE	Autre	STEPHANE ROUGET	Chantier 29 avril au 28 mai 2025	Particulier	François Bozul	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	19500	Non	2025	En attente	Validé en CA	projet validé en CA	31 mars 2025	En attente	Non	Non
198	VIERGE NOIRE	Autre	JEAN PHILIPPE DREVILLON	Chantier 29 avril au 28 mai 2025	Particulier	François Bozul	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	19500	Non	2025	En attente	Validé en CA	projet validé en CA	31 mars 2025	En attente	Non	Non
199	KEMO	Saint breton	SEENU SHANMUGAM	Chantier 2 juin au 2 juillet 2025	Particulier	Michèle Fly	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	16270	Oui	Neant	En attente	Neant (breton)	30 avril 2025	En attente	Non	Non	
200	MERE THEODORE GUERIN	Saint breton	GOUVEN JAQUEN + MARGOT LASALLE	Chantier 26 avril au 28 mai 2025	Entreprise	Groupe M&H	En attente	En attente	En attente	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	25000	Non	2025	En attente	Neant (breton)	15 février 2025	En attente	Non	Non	
201	VIERGE NOIRE	Autre	OLIVIER LEVEQUE	Chantier 17 mars au 16 avril 2025	Particulier	François Bozul	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	19500	Non	2025	En attente	Validé en CA	projet validé en CA	15 février 2025	En attente	Non	Non
202	VIERGE NOIRE	Autre	GABRIELLE SHANMUGAM	Chantier 17 mars au 16 avril 2025	Particulier	François Bozul	Oui	Oui	Oui	https://drive.google.com/file/d/1JmcBzgX4XmTfBq4Qk...	19500	Non	2025	En attente	Validé en CA	projet validé en CA	15 février 2025	En attente	Non	Non

